

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 25 Mai 2021

La convocation du Conseil Municipal a été adressée individuellement à chaque conseiller municipal pour la réunion ordinaire du vingt-cinq mai deux mille vingt et un.

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique, salle socio-culturelle, sous la présidence de Monsieur Frédéric Loinard, Maire.

Ordre du jour :

1. Communication du maire
2. Approbation du compte rendu du 26 avril 2021
3. Détermination des ratios d'avancements de grade
4. Création de poste ATSEM principal 1^{er} classe
5. Création de poste Agent de maîtrise principal
6. Modification du RIFSEEP
7. Admission en non valeurs
8. Attributions de subventions complémentaires
9. Création de 2 postes d'agent d'animation saisonniers site « Hillman » pour l'été 2021
10. DETR/DSIL-Demande de subvention changement des fenêtres-Mairie
11. DETR/DSIL-Demande de subvention accès PMR-Mairie
12. Renouvellement de la convention MJCI
13. Attribution du marché de Maîtrise d'œuvre – Démolition et reconstruction de la base nautique
14. Tarifs des encarts publicitaires 2021- Bulletin municipal et Colleville infos'Pratiques
15. Adhésion PanneauPocket
16. Adhésion à l'ANDES
17. Point financier
18. Informations et questions diverses

Étaient présents : Mr Frédéric Loinard, Maire, Mme Dominique Hansen, Mr Alain Prioux, Mme Lyliane Renault, Mme Maryvonne Botté, adjoints, Mme Marie-Christine Leroux, Mr Philippe Daout , conseillers délégués, Mr Patrick Gosselin, Mr Stéphane Plumet, Mme Valérie Badin, Mme Christelle Lecharpentier (arrivée à 18h17), Mme Marie Vernhes-Chazeau, Mr Thomas Goyet conseillers municipaux.

Absents(e)s excusé(e)s: Mrs Lefevre et Berthelin donnent pouvoir à Mme Vernhes-Chazeau, Mr Tessier donne pouvoir à Mme Hansen, Mme Dumolard donne pouvoir à Mr Daout.

Absents(e) : Mme Clément – Mr Bernard

Secrétaire de séance : Mme Hansen

1. Communication du maire

« Une altercation grave a eu lieu vendredi 21 mai, entre les Gens du Voyage et les élus de Bénouville qui voulaient s'opposer à leur installation face au gymnase de la commune. Molestés et blessés, la maire de Bénouville et son adjoint ont dû avoir recours aux forces de l'ordre pour ordonner leur évacuation. Les auteurs des faits ont été placés en garde à vue pour insultes voie de fait sur un élu de la République.

Je ne vous cache pas que le maire et les élus sont souvent la cible d'insultes et de violences physiques, même si cela provient d'une minorité qui n'accepte rien, même pour des actions visant à défendre le bien-être et la sécurité de nos administrés au quotidien.

Nous avons veillé à sécuriser au maximum les parcelles pouvant être occupées de façon illégale sur la commune, durant la période estivale.

La compétence des Gens du voyage est du ressort de la Communauté urbaine de Caen la Mer qui prévoit l'aménagement d'une aire de grand passage d'une capacité de 200 emplacements sur la zone du Maresquier à Ouistreham en 2022. Rien ne garantit, les occupations illégales sachant que les communautés entre elles ont parfois du mal à s'entendre.

Vaccination

La 2^{ème} injection pour les personnes ayant déjà eu une 1ère injection se déroulera comme prévu le samedi 29 mai à la salle socio-culturelle de 8h45 à 17h00. Les personnes seront prévenues individuellement.

Fibre optique

Comme annoncé dans ma dernière communication, j'ai sollicité le président du Conseil départemental, en accord avec le délégataire Covage pour débloquer la situation de non éligibilité du lotissement du Becquet (83 logements) à la fibre optique.

L'adduction de la fibre optique jusqu'au logement n'avait pas été réalisée par le lotisseur alors qu'un fourreau dédié dessert chaque logement.

La re-ingénierie réseau nécessaire pour accueillir les équipements des 4 opérateurs à savoir, Bouygues, Free, Orange et SFR sera opérationnelle cette semaine. Les délais de raccordement à la fibre optique devraient être raccourcis et permettre aux télétravailleurs de bénéficier d'un réseau fibre de qualité.

Cérémonies

Le format retenu est identique à celui de 2020, à savoir le Lundi 5 juin et le Dimanche 6 juin. Nous attendons les dernières informations de la préfecture pour la détermination des jauges du public.

Sauvetage en mer

Suite au sauvetage dimanche face à la plage de Colleville de deux pratiquantes du paddle en grande difficulté face à un vent de sud-ouest tempétueux, je rappelle que le numéro d'appel d'urgence est le **196** qui met en relation directement avec le Cross Jobourg qui contacte la station de la SNSM de la zone concernée.

Transfert des bureaux de vote

A l'occasion du double scrutin, départementales et régionales, du 20 et 27 juin 2021, les bureaux de vote sont transférés à la Halle des sports. Une signalétique sera mise en place à partir de la médiathèque ».

2. Approbation du compte rendu du 26 avril 2021

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques sur le compte rendu du conseil du 26 avril 2021. Aucune observation, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

3. Détermination des ratios d'avancements de grade

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Hansen qui rappelle à l'assemblée qu'en application de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, il appartient aux assemblées délibérantes de chaque collectivité de fixer, après avis du comité technique, le taux de promotion pour chaque grade d'avancement. Elle propose donc de fixer par grade le ratio promus/promouvables, le nombre de promovables représentant l'effectif des fonctionnaires du grade considéré remplissant les conditions d'avancement de grade.

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis du comité technique paritaire en date du 20 mai 2021,

- Décide de fixer à 100 % le ratio promu/promouvables pour les grades suivants :
- Agent territorial spécialisé principal 1^{er} classe des écoles maternelles – Adjoint administratif principal 1^{er} classe- Adjoint administratif principal 2^{ème} classe – Adjoint technique principal 2^{ème} classe- Agent de maîtrise principal- Adjoint territorial du patrimoine principal 1^{er} classe

Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés (17voix Pour).

4. Création de poste ATSEM principal 1er classe

Madame Hansen informe le conseil qu'en application de l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, il appartient aux assemblées délibérantes de chaque collectivité de fixer les emplois de chaque collectivité.

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 20 mai 2021, fixant les ratios d'avancement,

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 20 mai 2021, sur les lignes directrices de gestion de la collectivité,

Vu la délibération du 25 mai 2021 approuvant le ratio fixé pour ce grade,

Vu l'exposé de Madame Hansen,

Le Conseil municipal, décide à l'unanimité (17 voix Pour) :

- La création d'un poste d'Agent Territorial spécialisé principal 1er classe des écoles maternelles en vue d'un avancement de grade,
- Charge Monsieur le Maire des formalités à accomplir.

5. Création de poste Agent de maîtrise principal

En application de l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, il appartient aux assemblées délibérantes de chaque collectivité de créer les emplois de chaque collectivité.

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 20 mai 2021, fixant les ratios d'avancement,

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 20 mai 2021, sur les lignes directrices de gestion de la collectivité,

Vu la délibération du 25 mai 2021 approuvant le ratio fixé pour ce grade,

Vu l'exposé de Madame Hansen,

Le Conseil municipal, décide à l'unanimité (17 voix Pour) :

- La création d'un poste d'Agent de maîtrise principal en vue d'un avancement de grade,
- Charge Monsieur le Maire des formalités à accomplir.

6. Modification du RIFSEEP

Madame Hansen précise que le RIFSEEP est en place depuis août 2017 et qu'il s'agit de modifier le plafond pour les Atsem et agent de maîtrise. Pour cela, il convient de modifier la délibération du 23 septembre 2019 relative à la mise en place du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).

Madame Hansen rappelle que le RIFSEEP comprend 2 parts :

- 1) L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle (IFSE). Les groupes de fonctions sont déterminés à partir de critères professionnels tenant compte des fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception, notamment au regard :
 - De la technicité, de l'expertise ou de la qualification nécessaire à l'exercice des fonctions,
 - Des sujétions particulières ou du degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.

L'IFSE peut être modulée en fonction de l'expérience professionnelle. Les critères retenus sont :

- Résultats professionnels
- Compétences professionnelles et techniques
- Qualités relationnelles
- Capacités d'encadrement (selon le cas)

Ce montant fait l'objet d'un réexamen au regard de l'expérience professionnelle :

- en cas de changement de fonctions ou d'emploi ;
- en cas de changement de grade ou de cadre d'emplois à la suite d'une promotion, d'un avancement de grade ou de la nomination suite à la réussite d'un concours ;
- au moins tous les 4 ans en fonction de l'expérience acquise par l'agent.

2) Le complément indemnitaire est versé selon l'assiduité, l'engagement professionnel et la manière de servir. Ces critères sont appréciés lors de l'entretien professionnel.

Madame Hansen précise également que le comité technique n'a pas lieu d'être saisi du fait que les critères d'attribution et modalités de versement restent inchangés, les montants annuels proposés n'excèdent pas les plafonds annuels.

Groupes	Fonctions / Postes de la collectivité	Montants annuels Maximums de l'IFSE
ATSEM		
G1	ATSEM	2 900€
Agents de maîtrise		
G1	Responsable Services Techniques	10 600 €

Pour le Complément Indemnitaire Annuel :

Groupes	Montants annuels maximums du Complément Indemnitaire
ATSEM	
G1 : ATSEM	480 €
Agents de maîtrise	
G1 : Responsable des services techniques	1 260€

Entendu l'exposé de Madame Hansen, maire adjointe,

Conseil Municipal du 25 Mai 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (17 voix Pour) :

- Approuve les modifications proposées.

7. Admission en non valeurs

Madame Hansen explique que quatre personnes sont concernées par ces impayés dont le montant total s'élève à 27.66€. Les sommes sont trop modiques pour engager des recours.

Sur proposition de Monsieur le Trésorier,

Entendu l'exposé de Madame Hansen, maire adjointe,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (17 voix Pour) :

- Décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes,
- Dit que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 27.66 euros,
- Dit que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

8. Attributions de subventions complémentaires

Monsieur le Maire présente la modification du tableau des attributions de subventions aux associations dont les membres du Conseil Municipal ont été destinataires avec la proposition du versement d'une subvention de 500€ au Suffolk Régiment pour l'acquisition, la rénovation et l'installation d'un Char Churchill à canon long et 300€ pour l'association des Magic conteurs pour les animations réalisées sur la commune.

SUBVENTIONS	2021
Académie de musique	0,00 €
Anciens combattants	300,00 €
Association des chiens d'aveugle	0,00 €
Association Doris de côte de Nacre	0,00 €
Association Frimousses	0,00 €
Boule collevillaise	1 000,00 €
CFA JEAN HOCHET	0,00 €
Chasse	0,00 €
CIFAC	0,00 €

Cinéma le Cabieu	1 200,00 €
Club de la Bonne Ambiance	400,00 €
Colleville entraide	1 000,00 €
Comité de jumelage	0,00 €
Courants de la Liberté	0,00 €
CSKS Karaté 14	1 000,00 €
Danse Bien Etre	0,00 €
Donneurs de sang	100,00 €
ECOLE TRAVAUX PUBLICS NORMANDIE	0,00 €
EHPAD St Jacques CBH	0,00 €
J.S.C	7 000,00 €
Junior ass. - soirées sans fin	0,00 €
LA BAGOTIERE	0,00 €
Les chroniques de Jaorken	0,00 €
Maison des Jeunes	8 700,00 €
Maison des Jeunes / PEJ	5 100,00 €
MFR MALTOT	0,00 €
OCEAN	10 000,00 €
Parents d'élèves APE	0,00 €
Pêche plaisance collevillaise	0,00 €
Prévention routière	100,00 €
Secours exceptionnel (divers)	2250,00 €
Ste Anne des Flots (bateau de Ouistreham)	400,00 €
Suffolk Regiment	500,00 €
Syndicat d'initiative	0,00 €
UCIH vélo	0,00 €
Volley club collevillais	0,00 €
MFR Balleroy	0,00 €
EHPAD Douvres la Délivrante	0,00 €
Magiconteurs	300,00 €
Aquadog	590,00 €
Ministère de la mer Lycée D. Rigolet	60,00 €
MJCI (participation salaires)	66 000,00 €
TOTAL	106 000,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (17 voix pour) :

- Approuve le versement des subventions aux associations comme proposé.

9. Création de 2 postes d'agent d'animation saisonniers site « Hillman » pour l'été 2021

Monsieur le Maire présente la demande formulée par les Amis du Suffolk Régiment concernant la saison 2021 relative au recrutement du personnel saisonnier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (17 voix Pour), décide la création de 2 postes d'agents d'animations : 1^{er} poste pour le mois de juillet 2021 pour 130 heures, 2^{ème} poste pour le mois d'aout 2021 pour 130 heures.

10. DETR/DSIL-Demande de subvention changement des fenêtres - Mairie

L'assemblée est informée que la commune est éligible à la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) et pourrait être éligible à la DETR pour le financement des changements des fenêtres de la Mairie au titre des économies d'énergies. Un dossier a été déposé auprès des services de la préfecture.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (17 voix pour) :

- Décide de solliciter une subvention pour financer le changement des fenêtres de la mairie dont les travaux s'élèvent à 8 725.98 € HT suivant le plan de financement ci-dessous :

- Au titre de la DETR / DSIL

Coût H.T. des travaux : 8 725.98 €

Montant sollicité : 40 % soit 3 490.39 €

Soit un autofinancement de 5 235.59 € financé sur les fonds propres de la commune et prévu au budget 2021.

11. DETR/DSIL-Demande de subvention accès PMR-Mairie

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune est éligible à la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) et pourrait être éligible à la DETR pour le financement d'un accès PMR (personnes à mobilités réduites) à l'arrière de la Mairie. Un dossier a été déposé auprès des services de la préfecture.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (17 voix pour) :

- Décide de solliciter une subvention pour financer un accès PMR à l'arrière de la mairie dont les travaux s'élèvent à 7 001.35 € HT suivant le plan de financement ci-dessous :

- Au titre de la DETR / DSIL

Conseil Municipal du 25 Mai 2021

Coût H.T. des travaux : 7 001.35 €
Montant sollicité : 40 % soit 2 800.54 €

Soit un autofinancement de 4 200.81 € financé sur les fonds propres de la commune et prévu au budget 2021.

12. Renouvellement de la convention MJCI

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Renault, maire adjointe, qui indique que la précédente convention est arrivée à échéance au 31 décembre 2020. La convention a pour objet le financement de l'équipe permanente de la MJC intercommunale soit les postes de directrice et de l'équipe d'animation.

La participation globale des communes d'Hermanville-sur-Mer et de Colleville-Montgomery sera égale à la différence entre le coût des postes et les participations de la MJCI (8 700 €) et de tout autre financeur. La participation de chaque commune sera établie au prorata de sa population. La population prise en compte pour cette répartition sera celle résultant du dernier recensement paru au journal officiel.

La convention sera conclue pour une période de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2021. Elle pourra faire l'objet d'avenant en cas de modification de poste.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (17 voix Pour) :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la MJC intercommunale, la commune de Colleville-Montgomery et la commune d'Hermanville-sur-Mer pour le financement de l'équipe permanente de la MJC Intercommunale.

13. Attribution du marché de Maîtrise d'œuvre – Démolition et reconstruction de la base nautique

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Prioux qui précise que 3 plis ont été reçus suite à l'appel d'offres concernant le marché de Maîtrise d'œuvre pour la démolition et reconstruction de la base nautique dénommée Espace Glisse.

Monsieur Prioux rappelle les éléments principaux du rapport d'analyse dont les membres du conseil ont été destinataires.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 28 avril 2021 et a attribué le marché à l'agence SCHNEIDER.

Conseil Municipal du 25 Mai 2021

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des élus et agents ayant œuvré à la bonne conduite de cette analyse.

Entendu l'exposé de Monsieur Prieux,

Vu le code des marchés publics,

Vu le compte rendu de la commission d'appel d'offres en date du 28 avril 2021,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (17 voix Pour), décide :

- De confier le marché de Maitrise d'œuvre démolition et reconstruction de la base nautique dénommée Espace Glisse à l'agence SCHNEIDER,
- Charge Monsieur le Maire de signer le marché et tous les documents nécessaires au bon déroulement de ce dossier.

14. Tarifs des encarts publicitaires 2021- Bulletin municipal et Colleville infos'Pratiques

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Leroux qui indique que cette année, 2 types de publications sont concernés :

- 1 - Le bulletin municipal, publié 2 fois par an (sauf en 2020) (1450 à 1600 exemplaires)

Le tarif des encarts publicitaires, dans le bulletin municipal, est fixé par délibération du Conseil municipal.

La dernière date du 29 janvier 2018 (reprise des tarifs fixés en août 2015) et fixe à :

30 € par parution, l'encart de 6 cm X 4 cm

60 € par parution, l'encart de 12 cm X 4 cm.

Les annonceurs s'engagent pour une année civile soit 2 parutions.

Pour l'année 2021, sur proposition de la commission Communication, il est proposé au conseil municipal de maintenir ces tarifs.

- 2 - Un nouveau document, la fiche « Colleville Infos' Pratiques », imprimée en 250 exemplaires (ou 350) avec 4 encarts publicitaires format A6 (8 cm X 12 cm).

Il est proposé aux membres du conseil un tarif de 80 € pour une parution (encart de 8 cm X 12 cm).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (17 voix Pour), décide :

- le maintien des tarifs actuels pour une parution au bulletin municipal
- un tarif de 80 € pour une parution dans la fiche « Colleville Infos' Pratiques

15. Adhésion PanneauPocket

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Leroux qui expose aux membres du Conseil le principe des systèmes d'alerte citoyenne; 2 types existent, soit par sms soit par le biais d'une application gratuite à télécharger.

C'est ce dernier moyen que propose Panneapocket. Cette application est téléchargeable gratuitement sur ordinateur et / ou portable et permet d'être informé par la municipalité d'évènements. Cette application complète les différents systèmes d'informations dont nous disposons et dispose d'un onglet spécifique d'information pour les écoles. Les informations apparaitront sous 2 visuels, l'un sur fonds noir pour les notifications « classiques » l'autre sur fonds blanc et rouge pour les alertes.

Une communication via un boitage auprès des administrés d'un flyer ainsi que d'une information sur la modification du lieu de vote pour les scrutins des 20 et 27 juin sera réalisé très prochainement.

Le coût de l'abonnement pour la collectivité s'élève à 580€ pour 2 ans.

Entendu l'exposé de Madame Leroux et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité (17 voix pour)

- Approuve l'adhésion à PanneauPocket

16. Adhésion à l'ANDES

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Daout qui précise aux membres du conseil qu'il est proposé l'adhésion à l'association nationale des élus du sport dont les missions fondatrices sont de représenter et défendre les intérêts des collectivités auprès des diverses instances nationales de

gouvernance du sport (Ministère, agence, commissions, mouvement sportif...) mais également de permettre l'échange et le partage de bonnes pratiques avec l'ensemble des membres du réseau.

Un échange s'engage sur l'opportunité et l'intérêt pour la commune de cette adhésion. Celle-ci s'élève à 110€ par an.

Entendu l'exposé de Monsieur Daout, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité (17 voix pour) approuve l'adhésion à l'ANDES.

17. Point financier

Madame Hansen informe les membres du conseil qu'ils ont été destinataires des documents suivants : suivi du tableau des investissements, fichier cantine ainsi que la situation financière au 17 mai 2021. Il est à signaler qu'un certain nombre d'investissements ont été réalisés ou sont en cours de réalisation.

L'évolution de la situation financière pour la section de fonctionnement n'appelle pas de remarque particulière.

18. Informations et questions diverses

Restauration (Madame Renault) :

L'appel d'offres, de type MAPA pour la « préparation, fourniture et livraison en liaison froide de repas pour le restaurant scolaire » est lancé avec une date de réception des offres au 11 juin 2021 à 12h00

Port du masque pendant le sport aux écoles (Monsieur Plumet) :

Un point sera fait avec l'éducation nationale.

Animations (Madame Botté) :

Relance du concours des maisons fleuries, seuls les jardins visibles de l'extérieur seront pris en compte.

Bulletin et inscription en Mairie du 1^{er} au 30 juin, la visite des jardins étant programmée courant juillet.

Rappel de la collecte DEEE/DEA élargie (marquage des vélos, collecte vêtements...) le samedi 19 juin.

Fête de la musique place de la Mairie le 21 juin avec chorale des enfants à partir de 18h/18h30.

Rencontre – débat avec le Groupe Mammalogique Normand le jeudi 27 Mai 17h sur la présence des mammifères marins.

Conseil municipal (Madame Vernhes-Chazeau) :

Compte tenu du décalage de l'horaire du couvre-feu à 23h, à la demande de plusieurs conseillers municipaux, le prochain conseil se tiendra à 19h00.

Commission transition écologique et environnement (Monsieur Gosselin) :

Celle-ci s'est déroulée le 19 mai, il a été abordé la question de la périodicité de ramassage des bacs jaunes (aucune modification à venir pour l'instant) ainsi que la distribution de sacs de composts. Un numéro est à disposition des usagers : 02 31 304 304.

Une collecte supplémentaire peut être demandée par les professionnels (facturation 10€).

Lignes Directrices de Gestion (Madame Hansen) :

L'une des innovations de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la Fonction Publique consiste en l'obligation pour toutes les collectivités territoriales de définir des lignes directrices de gestion.

Un groupe de travail constitué des responsables de services a été mis en place afin de travailler sur ce document.

L'élaboration de lignes directrices poursuit les objectifs suivants :

- Renouveler l'organisation du dialogue social en passant d'une approche individuelle à une approche plus collective,
- Développer les leviers managériaux pour une action publique plus réactive et plus efficace,
- Simplifier et garantir la transparence et l'équité du cadre de gestion des agents publics,
- Favoriser la mobilité et accompagner les transitions professionnelles des agents publics dans la fonction publique et le secteur privé,
- Renforcer l'égalité professionnelle dans la Fonction Publique.

Les lignes directrices de gestion visent à :

1° déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, notamment en matière de GPEEC,

2° fixer des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels.

3° Favoriser, en matière de recrutement, l'adaptation des compétences à l'évolution des missions et des métiers, la diversité des profils et la valorisation des parcours professionnels ainsi que l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Un état des lieux a été dressé comprenant entre autre : les pratiques RH existantes, les effectifs (par filière, par statut, par catégorie, les métiers et compétences, les projections RH (départs et entrées), les orientations générales de la collectivité ayant un impact sur le personnel.

Au vu de l'état des lieux et du projet politique, la collectivité souhaite répondre aux enjeux suivants :

Attractivité de la collectivité - Continuité du service public- Egalité Femmes/Hommes- Qualité de vie au travail- Enjeu social.

Enfin la collectivité a défini un certain nombre de critères pour les promotions et avancements.

Ce document a reçu un avis favorable du Comité Technique du Centre de gestion le 20 Mai 2021.

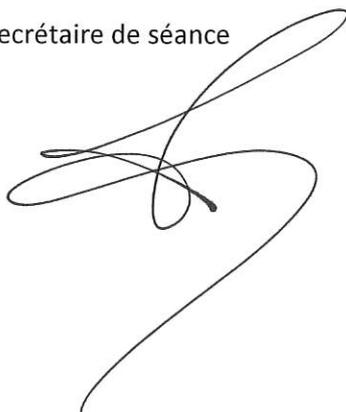
Elections (Madame Hansen) :

Point sur la difficulté de l'organisation de la tenue des bureaux, surtout pour le second tour en l'absence d'un certain nombre d'élus.

Prochain conseil le 14 Juin à 19h00

Fin du conseil 19h37

La secrétaire de séance



Monsieur Frédéric LOINARD	Madame Dominique HANSEN	Monsieur Alain PRIEUX
Madame Lyliane RENAULT	Monsieur Jean-Pierre TESSIER Pouvoir à Mme BADIN	Madame Maryvonne BOTTE
Monsieur Philippe DAOUT	Madame Marie-Christine LEROUX	Monsieur Patrick GOSSELIN
Monsieur Stéphane PLUMAT	Madame Valérie BADIN	Madame Christelle LECHARPENTIER (arrivée à 18h17)
Madame Anne DUMOLARD Pouvoir à Mr DAOUT	Madame Marie VERNHES- CHAZEAU)	Monsieur Alexandre BERTHELIN Pouvoir à Mme VERNHES- CHAZEAU
Monsieur Sébastien LEFEVRE Pouvoir à Mme VERNHES- CHAZEAU	Monsieur Thomas GOYET	Madame Aurélie CLEMENT
Monsieur Patrick BERNARD		